

ANALYSE DU ROLE DE L'ETAT A LA LUMIERE DE L'EVOLUTION DU SYSTEME FINANCIER ALGERIEN

Nacira BOUKHEZER*
Fouzia AMZAL**

Abstract: *The debate on the state's role was relaunched with the generalization of the market system, which covers the whole economy. In this context, a gradual transition from a system of indirect finance to a system favouring direct finance was noted in many developing countries, hoping to enhance their growth. The delay in the development of these countries was explained by their lack of openness and the weak of the autonomy of their institutions, mainly financial ones. In Algeria, after almost three decades of control over the financial system, the need to empower the sector by reinstating the state in the role of regulator was felt after the oil shock of 1986. In this paper, we want to assess the place of the State in the activity of financing the economy, in the light of the changes imposed by the general environment, which tends towards globalization.*

Keywords: *Role of the State; Liberalization; financial reforms; Algerian financial system;*

Introduction

Le mouvement de mondialisation qui s'impose avec plus d'envergure, véhicule la libéralisation comme voie unique vers la croissance, et la consacre l'économie de marché imposant de nouvelles exigences aux entreprises tant de production que de financement. Dans ce cadre, le rôle de l'Etat continue à être au centre des débats entre les différentes écoles de pensées économiques, pour proposer, pour certains, le retrait des pouvoirs publics dans la gestion des affaires économiques, alors que pour d'autres, c'est ce retrait justement, qui a conduit aux diverses crises que la scène internationale a connues.

Pour l'Algérie, le système bancaire et financier est resté des plus encadrés et contrôlés même après les diverses mesures visant à ouvrir l'économie algérienne et libéraliser ses institutions notamment suite à la crise pétrolière de 1986, mais aussi sa soumission au plan d'ajustement structurel chapoté par la FMI. Les réformes engagées dès 1990, ont quelque peu transformé le système financier, mais il y a nécessité de les poursuivre pour en faire un accompagnateur efficace de l'investissement.

* Maître de conférences A, Maître de recherche, Laboratoire d'Economie et Développement, Université de Bejaïa (Algérie) Mail: nacira_bz@yahoo.fr..

** Maître assistante B, Attachée de recherche, Laboratoire d'Economie et Développement, Université de Bejaïa (Algérie) Mail: fouzia.am@hotmail.com.

Ainsi, en combinant une analyse historique et une étude statistique, notre article se veut une contribution à évaluer la place de l'Etat dans l'activité de financement de l'économie, à la lumière des changements imposés la libéralisation généralisée, et les changements engendrés.

1. Evolution de la conception théorique du rôle de l'Etat

Nous reprendrons d'abord une synthèse de l'évolution du rôle économique de l'Etat, avant de développer l'aspect financier, à travers la théorie de la libéralisation financière.

1.1. Evolution du rôle de l'État dans la sphère économique

L'Etat a été depuis longtemps au centre de confrontations idéologiques entre différentes écoles de pensées. Au début du XIX^{ème} siècle, les économistes classiques ne concevaient une intervention étatique que dans le cadre de l'exercice de ses fonctions régaliennes de diplomatie, de sécurité, et de justice. Encourageant l'initiative privée, ce courant se justifie par le principe du « *laissez faire laisser aller* »¹, confinant, l'Etat dans le rôle de *gendarme* chargé de mettre en place la réglementation nécessaire au bon déroulement des activités économiques.

Il sera aussi chargé de supprimer les entraves à la libre initiative et circulation des biens et services et facteurs de production, promouvoir une concurrence équitable et éviter la formation des monopoles, protéger l'information et la liberté de choix des consommateurs, réaliser les infrastructures et gérer les biens collectifs nécessaires à l'épanouissement de la société.

Avant la Première Guerre Mondiale, les auteurs de l'*Ecole du bien-être* (C.Pigou, A. Marshall), préconisaient une intervention étatique par des prélèvements minimisant les externalités négatives de certaines activités, et la subvention de celles produisant des externalités positives. Après la Guerre, les prérogatives de l'Etat s'élargissent à la prise en charge les dépenses sociales et de reconstruction, laissées par la guerre.

La crise de 1929 a fortifié les analyses de Keynes remettant en cause la capacité du marché à assurer la stabilité et la croissance, et conduit au remplacement de l'Etat gendarme par *l'Etat providence*; la vision que va renforcer après la seconde guerre, surtout en Europe, par l'élargissement des systèmes de couverture sociale, de lutte contre le chômage et de redistribution des revenus, au profit des ménages faibles.

¹ Principe développé en 1776, par Adam Smith dans son ouvrage « *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* » expliquant que chaque individu cherchant à réaliser son propre bien-être, contribuera à réaliser celui de toute la nation.

Par ailleurs, en France, le recul de l'investissement, a poussé l'Etat, à investir à travers des entreprises publiques, pour se retrouver à jouer un rôle de *planificateur et d'ordonnateur de la croissance*, mais aussi, directement de *producteur et d'employeur*. Les chocs pétroliers des années 1970 ont remis à jour le débat sur l'étendue du rôle à donner à l'Etat et au marché.

L'État-providence commence à être contesté par l'*École des choix publics*, qui considère que l'action publique s'oriente dans le sens des intérêts électoraux et politiques. Pour leur part, les monétaristes, considérant la théorie quantitative de la monnaie, notent qu'une injection supplémentaire de revenus dans l'économie, ne modifierait que légèrement les comportements des agents. Ces politiques pourraient se traduire plutôt par une hausse des prix et pas de production, à l'image de la situation de stagflation des années 1970.

La critique des *économistes de l'offre*, se base sur le principe que l'augmentation des taux d'imposition décourage le travail, l'épargne et la production, et encourage le secteur informel et réduit l'activité.

Du côté des consommateurs, il y a une volonté de présence de l'Etat jugée indispensable concernant surtout, l'assurance et la protection contre les incertitudes résultant du développement industriel et commercial, au moment où l'Etat se dessaisit, petit à petit, de certaines fonctions, au profit du privé et des institutions indépendantes.

C'est la naissance de l'*Etat Stratège*. Il pourrait se substituer à l'Etat social, comme compromis entre le capitalisme et l'Etat-Providence, et peut s'imposer en dépit de la mondialisation, et d'amenuisement des frontières. Il prend en compte l'environnement concurrentiel et surveille les répercussions financières et économiques de ses décisions, sur les entreprises locales ou étrangères.

Le débat est alors orienté, autour d'une qualité, c'est-à-dire une meilleure action de l'Etat, accompagnant le privé dans un marché efficacement encadré assurant une meilleure répartition des richesses, qui se substitue au débat classique en termes de quantité ou de taille, de plus ou moins d'Etat. « ...l'Etat doit renforcer ses fonctions fondamentales (*infrastructures économiques, santé, éducation*), classiques (*offre de biens et services publics, maintien des équilibres macroéconomiques, équité*), et auxiliaires (*soutien de la compétitivité structurelle de l'économie*) alors que, dans le même temps, ses fonctions entrepreneuriales et productives (*administration et production directe de biens et services*) doivent être substantiellement réduites au profit du privé »².

Cette réhabilitation de l'Etat, se propose de s'attaquer aussi à tous les maux qui le greffent et les dysfonctionnements qui réduisent de son efficacité, tels la corruption, la bureaucratie, faible efficacité du secteur public..., pour rechercher une *bonne gouvernance*, en continuant à accompagner le privé sur le marché, mais

² Berthomieu.C & Ehrhart.C, (2000) « L'approche néostructuraliste: un renouveau de l'analyse du développement en économie ouverte » CEMAFE, p 19.

aussi garantir les services publics et les activités d'intérêt général à externalités positives.

1.2. La place de l'Etat dans la sphère financière; entre répression et libéralisation

Si la croissance constitue le principal objectif recherché par les autorités économiques, la libéralisation est présentée comme l'instrument privilégié pour l'atteindre. Elle s'est étendue, des marchés des biens et services, pour se généraliser à tous les aspects économiques et notamment financier aux années 60. Cette notion a été introduite, par les écrits de *R.I. Mc-Kinnon* (1973) et *E.Shaw* (1973), expliquant l'origine de la crise des pays en développement, par la *répression financière*.

En effet, au lendemain de leur indépendance, et sous l'influence de la vision keynésienne, beaucoup de pays ont adopté des politiques interventionnistes, privilégiant le rôle central de l'Etat, et la gestion des ressources nationales selon les objectifs de croissance planifiés.

Les moyens financiers sont centralisés par le système bancaire qui les gère, à travers le plafonnement des taux, l'encadrement du crédit et le contrôle strict des changes et des mouvements de capitaux, dans l'objectif de drainer l'épargne vers les secteurs prioritaires.

Pour la conduite de la politique monétaire, la Banque Centrale utilise des instruments directs à travers les opérations d'Open-Market, le réescompte et les coefficients de réserves obligatoires, dans l'objectif d'une meilleure croissance et de maîtrise du chômage, au moment où les pays industrialisés, ont favorisé les instruments indirects d'orientation du crédit et de plafonnement des taux, visant des objectifs de stabilité de la monnaie et de l'efficacité d'intermédiation.

Le maintien des taux d'intérêt bas, se traduit par un encouragement de la consommation présente ou la détention d'actifs réels, le découragement de l'épargne, l'accroissement du chômage³ et l'orientation des financements vers des secteurs les moins risqués.

Sur le marché du crédit, les taux d'intérêt débiteurs sont longtemps restés supérieurs aux taux créditeurs, provoquant le découragement de l'épargne, le développement du secteur informel et la faiblesse de l'intermédiation financière⁴. Ainsi, la répression financière se traduit par retard de développement financier, une épargne insuffisante et mal répartie, et un investissement découragé⁵. Elle est alors présentée comme responsable du retard de croissance des pays en développement,

³ Du fait de la substitution des projets intensifs en capital à ceux intensifs en mains d'œuvre

⁴ Joumady.O. (1999), « Libéralisation financière, rationnement du crédit et investissement des entreprises marocaines ». R&D, n°9.

⁵ Fry, M.J. (1997), "In favour of financial liberalisation", The Economic Journal, vol 107, n°442.

par *le courant libéraliste*, qui propose l'adoption des principes de la libéralisation, pour les sortir de cette situation.

C'est Mc-Kinnon et Shaw en 1973, qui ont développé cette vision, sensée offrir plus de liberté aux marchés des capitaux pour une sélectivité plus rationnelle et rentable des financements, leur orientation vers les agents productifs, et la déréglementation fournissant un cadre propice à une croissance significative. Elle est supposée favoriser l'investissement, en procurant un changement structurel de l'économie, par la hausse des taux d'intérêt réels, et en permettant l'unification du marché des capitaux par l'absorption du marché informel.

Des études plus récentes ont, globalement conclu à l'existence d'un lien solide entre l'augmentation de la croissance économique et le degré de libéralisation du système financier [Diamand (84), Smith (91), Mai Sale (2000)...].

Cette politique a été adoptée d'abord, par les pays développés pour atteindre les pays émergents et même d'autres en développement, et a donné pour nombre d'entre eux, des résultats qui ont renforcé son bien-fondé, (Argentine, Chili, Corée du Sud, Taiwan...)

Pourtant, elle reste, largement critiquée par le courant néo-structuraliste [L.Taylor et S.van Winjbergen, (1983)], pour qui, les crises financières qui ont pesé sur certaines économies qui ont justement libéralisé leurs systèmes financiers, sont suffisantes, pour remettre en cause la politique de libéralisation, et suggérer que soit réinstauré le contrôle des pouvoirs publics sur l'activité financière. Pour eux, la croissance n'est pas forcément liée au degré d'ouverture et de libéralisation financière, mais au niveau de performance du marché bancaire et financier.

Ils illustrent cela par les exemples des *Trente Glorieuses*, qui étaient une période de grande croissance avec un système financier des plus réglementés, et le *Big-Bang* de la *City Bank*, qui n'a pas été forcément suivi d'une performance de la croissance britannique. Ils affirment aussi que la libéralisation financière n'empêche pas les mouvements chaotiques car sur ces marchés, la sphère spéculative est plus élargie et la moindre agitation ou erreur peut conduire à une panique générale et l'effondrement du système, ce qui peut influencer l'activité économique, à l'image de la crise asiatique de 1997.

2. Le système financier algérien à la période de planification; un rôle central pour l'Etat

De l'indépendance jusqu'à la fin de la décennie 1980, le système bancaire était soumis à une planification centralisée, faisant de l'Etat un acteur principal de l'activité tant de production que de financement, avec les caractéristiques d'un système réprimé.

2.1. Genèse des réformes du système financier algérien

Au lendemain de l'indépendance, le premier souci des autorités algériennes, était la reprise des activités abandonnées par les colons pour les adapter à la nouvelle conjoncture et les nouveaux besoins du pays. Dans le domaine financier, cela s'est traduit par la création de la Banque Centrale d'Algérie (BCA) et une monnaie nationale (Dinar Algérien) en 1963. La BCA a joué un grand rôle dans le processus d'industrialisation par le financement des investissements publics et le contrôle des changes, aidée par la Caisse Algérienne de Développement (CAD) qui gérait les prêts à long terme du Trésor Public aux entreprises d'Etat. Ainsi, dès 1967, l'Algérie dispose d'un secteur bancaire répondant à un système reposant sur le Plan, devenu le principal instrument de gestion et de décision.

L'obligation de domiciliation bancaire unique de chaque entreprise et le transit de toutes ses opérations de paiements par comptes bancaires et l'institution du plan de financement d'exploitation des banques, reflétaient la volonté des autorités, à contrôler les opérations des entreprises publiques et des organismes financiers, selon les objectifs définis dans les plans.

Seulement, la baisse des prix des hydrocarbures en 1986, a imposé une gestion rigoureuse des ressources, et la révision du mode de financement de l'économie. La loi 86-12 du 19 août 1986, opère un changement considérable dans la structure du système bancaire, du statut et des compétences des banques.

La BCA retrouve son rôle de *banque des banques*, et de régulation de l'économie en s'impliquant plus, dans la réglementation des changes, du commerce extérieur et de la politique monétaire, et contribue avec les établissements de crédit, à l'élaboration l'exécution et le suivi du plan national de crédit.

Ces changements ont été approfondis la promulgation de la loi 88-01 du 12/01/1988, qui confère le statut d'Entreprises Publiques Economiques, aux établissements de crédit. Elle leur octroie l'autonomie financière et les soumet aux règles de la commercialité et aux normes de gestions fixées par la BC, et à cette dernière, elle accorde plus de liberté dans la gestion des instruments de la politique monétaire.

Cependant, cette liberté était entravée par un endettement excessif des entreprises vis-à-vis des banques, elles-mêmes dépendant du refinancement direct auprès de la BCA. Ce qui en a limité l'impact sur l'économie.

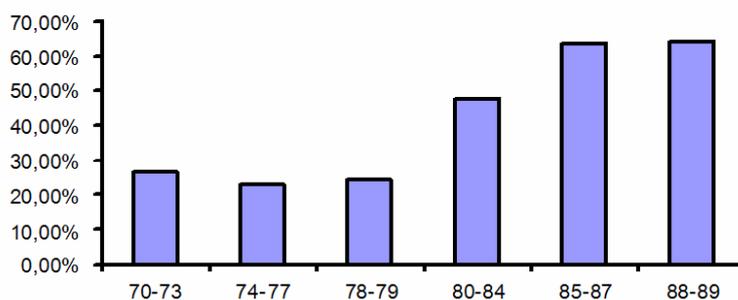
2.2. Etat de quelques indicateurs à l'ère de la planification

A la période de planification, le TP était la plaque tournante de toutes les opérations de financement des entreprises publiques, provoquant des conséquences néfastes sur la santé du système bancaire, et sur l'ensemble de l'économie.

2.2.1. Importance des différents agents dans le financement

Sur les deux décennies 1970-80, le TP a financé près de 2/3 des investissements planifiés, puis se tournait vers la BCA et à la *planche à billets*, face à l'insuffisance de ses ressources, alimentant ainsi, l'inflation avec des conséquences néfastes sur l'économie, et sur la situation de la BC et des banques commerciales.

Graph 01: Part du TP dans le financement de l'investissement



Source: Benissad., OPU, Alger 1994

La part des avances de la BCA au Trésor, dans la masse monétaire passe de 9% en 1981 à 32% en 1987. De leur côté, les banques commerciales privilégiaient le recours accru au refinancement par la BCA et ce, malgré l'augmentation des taux de réescompte, passés de 2,75 en 1972-86, à 5% en 86 et puis à 7% en 1989. Mais, vu que ces taux sont restés inférieurs aux taux d'intérêt débiteurs, le refinancement se trouvait moins cher que la rémunération des crédits.

Ainsi, en dépit de l'augmentation des crédits accordés à l'économie par les banques commerciales, à hauteur de près de 95% au long des décennies 1970 et 80, il n'en demeure pas moins que la part des crédits réescomptés n'arrêtait pas d'augmenter passant de 0,17% en 1970, à 8,51% en 1978, et 30,74 en 1989 [BA, 2001].

Ce qui dénote la faiblesse de la fonction de collecte des ressources privées par les banques commerciales, et relève le caractère d'endettement et de découvert de l'économie algérienne, durant cette période. Aussi, ces données font ressortir, d'une part, la confusion des pouvoirs entre les sphères budgétaire et monétaire et, d'autre part, le caractère nettement inflationniste du financement, une activité bancaire très faible et une intermédiation insuffisante.

2.2.2. Analyse de la profondeur financière

La faiblesse dans la mobilisation de l'épargne caractérisant les banques, était essentiellement attribuée au maintien des taux d'intérêt faibles (2 à 4%) ne motivant pas les épargnants, tant face aux taux d'inflation (7-15%), que ceux d'escompte moins élevés que les taux débiteurs.

En outre, la structure des dépôts des banques révèle une autre fragilité, de la prédominance des dépôts à vue à près de 85%, contre 15% pour les dépôts à terme [BA, 2003]. Aussi, l'analyse de la structure de la masse monétaire, dénote la prédominance de la circulation fiduciaire et des dépôts à vue, à près de 90%, alors que la quasi-monnaie a évolué très faiblement aux environs de 7,5%, montrant la faiblesse de l'approfondissement financier. Cette faiblesse se voit aussi dans l'analyse de la liquidité de l'économie, qui jusqu'en 1973, se situait autour de 55%, du fait de la politique d'investissements massifs nécessitant une importante création monétaire.

Cette situation explique les difficultés dans lesquelles a évolué l'économie nationale, compte tenu de la faiblesse de l'intermédiation bancaire, et le caractère primaire du système.

Aussi, cela démontre une faible capacité du système bancaire à développer une politique aussi bien de collecte que de distribution des ressources, en absence d'instruments financiers susceptibles de les canaliser, en raison du maintien sous contrôle du secteur bancaire pour la réalisation du plan et son manque d'autonomie. Ce n'est qu'avec le choc pétrolier de 1986, que les autorités engagent des réformes en vue de libéraliser le système et réviser le mode d'intervention des agents financiers et l'Etat.

3. Révision du rôle de l'Etat et libéralisation du système

A côté des réformes du secteur productif, une nouvelle politique financière et monétaire s'est développée visant à mettre en place une économie performante et intégrée au système mondial.

3.1. Synthèse des divers textes du programme de réformes

Après les réformes de 1986 et 1988, la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit (LMC), est venue apporter un réel changement dans le fonctionnement du système financier. Elle s'est attaquée aux problèmes d'endettement, d'inflation et de gestion monopolistique des affaires économiques, pour leur substituer le financement par les fonds propres et l'épargne.

Elle a institué l'assainissement macro-financier de l'économie, la réhabilitation des instruments de la politique monétaire, la réduction du rôle du TP dans le financement des investissements publics et de son pouvoir excessif sur l'Institut d'émission, qui devient autonome, et enfin, la dynamisation des marchés des capitaux, en vue d'optimiser l'affectation des ressources.

En matière de crédit, les banques deviennent autonomes et exercent leurs fonctions sur la base des principes de rationalisation des prêts et d'endossement des risques. Elles sélectionnent leur clientèle en respectant les règles prudentielles pour éviter les coûts élevés, améliorer leur rentabilité et assurer leur sécurité.

Pour les entreprises, les besoins de financement croissants, leurs imposent la révision de leur politique de domiciliation bancaire, accentuant ainsi, la concurrence entre les banques et stimulant leur imagination pour offrir des produits adaptés à leurs besoins.

Or, si la LMC a fourni l'ancrage réglementaire nécessaire à la régulation monétaire en coordonnant l'intervention des autorités monétaires et des pouvoirs publics, le contexte dans lequel elle a été introduite n'était guère préparé à la voir appliquée. L'aggravation de la situation du pays et le recours à un plan d'ajustement structurel en 1991, ont donné un nouveau souffle à l'application de cette loi, et l'introduction d'autres mesures visant à instaurer une stratégie de croissance, basée sur la libéralisation et la concurrence.

Ce programme visait à réaliser la stabilisation macro-économique et la restructuration du système productif, mais aussi, à développer l'intermédiation, grâce à l'amélioration des instruments de la politique monétaire et la promotion d'un système bancaire plus performant.

3.2. Principales mesures de libéralisation introduites

Les réformes ont porté principalement sur l'ouverture aux capitaux étrangers, la libéralisation des divers marchés, du commerce extérieur et des changes, et la réduction du rôle de l'Etat dans la production, pour mieux insérer le privé.

3.2.1. Autonomie de la banque centrale et commercialité des institutions financières et bancaires

Le système de planification adopté jusqu'à la fin des années 1980, mettait le système financier sur un seul niveau, soumettant toutes les décisions de financement, aux besoins de la sphère réelle.

Ainsi, les entreprises et les banques obéissaient plus, aux objectifs de croissance que ceux de la rentabilité financière et de la pérennité. Aussi, il y avait la confusion de prérogatives entre la BC et le TP dont le statut est devenu ambigu, en étant une institution administrative, un agent financier et d'investissement.

La LMC a alors, instauré un système à deux niveaux, séparant entre la fonction d'émission monétaire et l'activité de crédit, en révisant les rapports BC-TP et BC-banques commerciales. Elle limite les concours de l'Institut d'Emission au TP et exige des banques, le remboursement des crédits. La BA dispose alors de son autonomie et retrouve son statut de banque des banques, d'institut d'émission et d'autorité monétaire. Aussi, la loi a déchargé le Trésor de la tâche d'intermédiation financière et de la gestion de crédits, pour la transférer pleinement au système bancaire, comme elle déspecialise les banques et veille au développement du financement de l'économie, par l'innovation de nouveaux produits de gestion des ressources financières.

Les banques deviennent plus sélectives et exercent leurs fonctions sur la base des principes de rationalisation des prêts et d'endossement des risques. Aussi, l'exigence de remboursabilité des dettes des banques envers l'Institut d'Emission, suggère le recouvrement de leurs créances sur les entreprises publiques, ce qui a impliqué l'apurement de la situation financière de ces banques et celles des entreprises, par le TP.

C'est ainsi qu'entre 1991 et 2007, il a été procédé au rachat des créances non performantes détenues sur les EP et sur l'Etat, d'un montant global de 1240.6 milliards de dinars. Pour la mise à niveau des fonds propres, un montant total de 169,5 milliards de dinars, a été apportés par le Trésor [BA, 2010]. A cela s'ajoutent les contrats engageant les dirigeants des banques à respecter les divers ratios prudentiels fixés par la BA, mais aussi à disposer de plans d'accompagnement en matière de distribution de crédit.

3.2.2. Libéralisation des taux bancaires

Pour collecter l'épargne thésaurisée, il a été procédé en 1991, à la libéralisation des taux bancaires, et la mise en place par la BA, d'un ensemble de taux de référence (taux de réescompte, avances, taux plancher...).

En effet, dans le but d'encourager les banques à collecter de l'épargne des ménages et des entreprises et parallèlement à la libéralisation des taux bancaires, les taux d'escompte ont été augmentés de 10,5 en 1990, à 15 en 1994, (contre 2,75% entre 72 et 1986), et ceux de pensions, passent de 10,87 à 21 entre 1990 et 94, alors que le taux de refinancement par avances en comptes courants passe de 15 à 20 pour cette dernière période.

Les différents taux entament une baisse graduelle à partir de 1996, pour s'accroître durant la décennie 2000.

Tableau 01: Evolution des taux d'inflation, taux d'intérêt débiteur et créditeurs (%).

| Année | Taux d'inflation | Taux Débiteurs | | Taux Crédeurs | |
|-------------|------------------|----------------|-------------|---------------|--------------|
| | | Nominal | Réel | Nominal | Réel |
| 1990 | 16.6 | 16.88 | 0.28 | 11.17 | -5.43 |
| 1992 | 28 | 17.5 | -10.5 | 14.00 | -14.00 |
| 1994 | 39 | 20.13 | -8.87 | 16.44 | -22.56 |
| 1996 | 15 | 18.58 | 3.58 | 17.25 | 02.25 |
| 1998 | 5.5 | 9.54 | 4.04 | 9.34 | 3.84 |
| 2000 | 02 | 9.4 | 7.2 | 8.00 | 06.00 |
| 2002 | 1.42 | 7.90 | 6.48 | 3.80 | 1.42 |
| 2004 | 4.60 | 7.60 | 3.00 | 3.80 | -0.8 |
| 2006 | 1.8 | 7.00 | 5.2 | 1.90 | 0.1 |

Source: Etabli sur la base de rapports de la Banque d'Algérie (2001-2006), et notes de conjoncture.

Les taux d'intérêt n'ont réussi à être positifs qu'en 1996, avec la première baisse importante de l'inflation. De 1997 à 99, les taux débiteurs et créditeurs se sont rejoints et égalisés, du fait de la volonté des banques d'encourager l'investissement, sans pour autant trop baisser les taux créditeurs, vu leurs besoins grandissant en ressources, rendant la marge d'intermédiation nulle voire négatifs. Depuis 2000, la libéralisation des deux taux a été accélérée pour se stabiliser dès 2004.

3.2.3. Libéralisation mouvements de capitaux et des changes

L'autre axe principal du programme engagé était la libéralisation des mouvements de capitaux, et des taux de changes en levant les restrictions. En effet, dès l'indépendance, l'Algérie s'était confinée dans un système d'inconvertibilité totale, avec un contrôle strict sur les opérations de commerce extérieur et de change.

Dès 1989, une libéralisation partielle du commerce extérieur a été entamée, avec le démantèlement du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. En 1994, c'est l'instauration de la convertibilité courante, et d'un mécanisme de change plus flexible par la création d'un marché interbancaire de changes⁶. Actuellement, les importations sont quasiment libérées (sauf certains biens interdits pour des considérations religieuses, sécuritaires ou sociales), et l'accès au commerce extérieur et à la devise, au taux officiel, est garanti à tout détenteur d'un registre de commerce. Les exportations hors-hydrocarbure sont aussi totalement libres et même très encouragées.

Quant aux mouvements de capitaux, les sorties sont très contrôlées, et les entrées sous forme d'endettement extérieur aussi. Les entrées sous forme d'investissement, sont encouragées par la LMC (articles 181-182), et le code des investissements de 1993, qui ont aboli la distinction national/étranger et celle Public /privé.

Tout en les soumettant à la domiciliation bancaire, les capitaux étrangers sont libres d'investir dans tous les secteurs, avec garantie de rapatriement et transferts des bénéfices et produits nets de cession ou liquidation. Cela a permis à l'Algérie de satisfaire dès 1997, aux dispositions de l'Article VIII des statuts du FMI, interdisant les restrictions à la réalisation des paiements et transferts sur les transactions internationales courantes, que renforce le règlement n° 01/07 de février 2007.

Cependant, les dispositions de la loi de finances de 2009, réinstaurent une obligation d'association pour tout investisseur étranger, avec un partenaire national à hauteur de 51% de participation, comme une mesure de précaution suite à la crise financière de 2009.

⁶ Règlement 95-08 du 23/12/1995

3.2.4. Ouverture du secteur au privé et encouragement de la concurrence bancaire

Pour stimuler la concurrence et la performance des banques, les autorités ont procédé en conjuguant l'ouverture du marché bancaire à l'entrée des nouvelles institutions privées nationales et étrangères, à la mise des banques existantes, en situation d'égal accès à la ressource. Après une situation de monobanque ayant prévalu depuis l'indépendance, le système bancaire algérien comptait à fin 2017, vingt-sept (29) banques et établissements financiers, dont six banques publiques, et quatorze privées.

Cependant, les six banques publiques continuent à prédominer par l'importance de leur réseau d'agences avec, à fin décembre 2017, 1 145 agences contre 1083 agences en 2011, et 1063 en 2004, au moment où celui des BEF privés passe de 120 en 2004, à 364 en 2017.

Aussi, cette prédominance concerne l'activité de collecte et de distribution des ressources, même si une amélioration est notée ces dernières années, en faveur des banques privées.

Tableau 02: Parts des banques privées dans l'activité.

| Année | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 | 2008 | 2010 |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Ressources (%) | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| B. Publiques | 94,8 | 87,5 | 93,5 | 92,9 | 92,2 | 89,8 |
| B. Privées | 5,2 | 12,5 | 6,5 | 7,1 | 7,8 | 10,2 |
| Crédits (%) | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| B. Publiques | 95,3 | 85,7 | 92,9 | 90,7 | 87,5 | 86,8 |
| B. Privées | 2,7 | 14,3 | 7,1 | 9,3 | 12,5 | 13,2 |
| Année | 2011 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Ressources (%) | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| B. Publiques | 89,1 | 86,6 | 87,7 | 88,3 | 87,1 | 85,8 |
| B. Privées | 10,9 | 13,4 | 12,3 | 11,7 | 12,9 | 14,2 |
| Crédits (%) | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| B. Publiques | 85,7 | 86,7 | 87,8 | 87,5 | 87,6 | 86,8 |
| B. Privées | 14,3 | 13,3 | 13,2 | 13,5 | 12,4 | 13,2 |

Source: Etabli par l'auteur sur la base de divers Rapports de la BA.

Or, malgré cette part relativement faible, leur présence a incontestablement stimulé la concurrence des banques publiques pour l'amélioration des services et des produits proposés à la clientèle, comme les crédits à la consommation, crédit véhicules et immobilier.

3.3. Effets de la libéralisation sur le système de financement

Nous évaluerons l'effet des mesures de libéralisation introduites sur le système de financement de l'économie à travers la politique tant de collecte que de distribution des ressources.

3.3.1. Amélioration de la collecte des ressources

L'amélioration de l'épargne est considérée parmi les objectifs principaux des politiques de libéralisation. Au niveau des banques algériennes, ces mesures ont effectivement influencé la politique de collecte de ressources, suite notamment à la libéralisation des taux d'intérêt réels créditeurs dès 1996.

Cela s'est traduit par une progression remarquable des ressources collectées par les banques, même si des efforts sont encore nécessaires pour attirer des dépôts à long et moyen terme, dont la part dans le total des ressources ne dépasse pas les 40%. La tendance globale à l'augmentation des ressources se justifie, plus par celle des dépôts à vue que ceux à terme.

3.3.2. Impact des mesures de libéralisation sur l'allocation des ressources

Depuis le lancement des réformes, la participation du secteur bancaire au financement de l'économie s'est améliorée. Les crédits à l'économie ont enregistré une évolution croissante depuis 2000. Leur valeur passe de 247 milliards en 1990 à 565,5 milliards de dinars en 1999, et 3 919,3 en 2011, et 8877,8 en 2017, avec un rythme d'évolution annuel de 20%.

Cette évolution est en grande partie influencée par l'amélioration de la position du marché pétrolier, à laquelle s'ajoute l'effet des réformes. Aussi, nous notons la prépondérance de la part des banques commerciales dans le financement de l'économie, contrairement à la situation d'avant où, c'était le TP et la banque centrale qui en assurait la totalité.

Tableau 03: Evolution des crédits à l'économie (109 DA)

| Désignation | 1990 | 1995 | 2000 | 2001 | 2002 |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Crédit à l'économie | 247 | 565,6 | 993,7 | 1078 | 1267 |
| Banque d'Algérie | 0 | 0,028 | 0,684 | 0,749 | 0,756 |
| Banques commerciales | 247 | 565,6 | 993,0 | 1077 | 1266 |
| | 2003 | 2004 | 2006 | 2007 | 2008 |
| Crédit à l'économie | 1380 | 1535 | 1905,4 | 2205,2 | 2615,5 |
| Banque d'Algérie | 0,693 | 0,641 | 1,3 | 1,5 | 1,5 |
| Banques commerciales | 1379 | 1534 | 1904,1 | 2203,8 | 2614,1 |

Source: Etabli par l'auteur sur la base des rapports de la BA (2001-2011).

L'autre caractéristique récente de gestion des ressources, est l'amélioration de la structure des ressources et des emplois. Durant la première décennie de la réforme, les crédits à court terme, représentaient 60% des crédits accordés à l'économie, notant la préférence des banques pour le financement des besoins d'exploitation, plus rentables et moins risqués.

Cette situation a changé dès la décennie 2000, en faveur d'un financement plus important des besoins d'investissement des entreprises, avec la part des crédits à moyen et long terme, qui passe de 22,6%, à 64% entre 1995 et 2011, et à 75% en 2017.

Cette part est répartie presque à égalité entre les banques privées et publiques, suite à leur implication dans le financement des divers programmes d'investissements engagés, mais aussi des nouvelles formes de crédits proposées aux ménages pour l'acquisition de biens durables (logement, véhicules, ...).

Aussi, concernant le financement de l'investissement, la répartition des crédits a aussi, très positivement évolué au fil du temps, pour enregistrer une orientation globale vers l'investissement privé.

Après des décennies d'éviction par le secteur bancaire, le secteur privé enregistre un regain d'intérêt, suite aux diverses réformes introduites aussi bien sur le secteur bancaire que celui de l'investissement. Le crédit au secteur privé, passe de moins de 3% durant les décennies 1960-80 à 10% en 1990, pour croître à 55% en 2005, et se stabiliser autour de 50% à partir de 2010. [BA, 2017]

C'est à travers la transformation de l'épargne en investissement que le développement du système financier algérien est sensé contribuer à la croissance économique, en financant des investissements privés plus rentables, même s'ils sont plus risqués.

Cette contribution est plus évidente à partir du milieu de la décennie 2000, suite à l'approfondissement des réformes financières et bancaires et des mesures de libéralisation, près la signature de l'accord d'association avec l'UE, mais aussi un programme d'évaluation du secteur financier (P.E.S.F.) engagé par le FMI et la Banque Mondiale, ayant pour exigence principale, la réduction de la place de l'Etat dans la sphère économique, et la sphère financière, en particulier.

Conclusion

Les politiques de libéralisation sont de plus en plus présentées comme un moyen privilégié d'accroître la croissance, en levant les restrictions et obstacles imposés par les autorités. En effet, même si elles ont favorisé, l'apparition de crises dans certaines économies, elle ont aussi permis à beaucoup d'autres, de dépasser leurs difficultés en responsabilisant les agents privés et en libéralisant leur initiatives et favorisant leur croissance.

En Algérie, après des décennies de contrôles, faisant du secteur bancaire un caissier de l'Etat, une révision de la gestion des ressources du pays a été imposée, suite au choc pétrolier de 1986, par le lancement d'un programme de réformes en 1990, renforcé par l'adoption d'un PAS, et les efforts d'intégration régionale, et les efforts d'adhésion à l'OMC. Tous ces efforts visent la révision de la politique de financement de l'économie en l'adaptant aux normes internationales, avec l'encouragement des initiatives privées et la réduction du rôle de l'Etat.

Des résultats appréciables sont notés à travers un passage graduel d'un système de financement par endettement à un système de marché, caractérisé par une autonomie de la banque. Aussi, des améliorations ont touché la modernisation du système de paiement, la conformité aux règles prudentielles universelles, la diversification dans les produits et les services offerts.

Par ailleurs, un appréciable système d'intermédiation a été établi, la conduite de la politique monétaire est plus appuyée sur des instruments indirects. Ces changements se sont positivement répercutés sur la collecte et d'affectation des ressources.

Cependant, le secteur reste encore à 90% propriété publique, accaparant la quasi majorité du financement, et continue à trainer quelques techniques de gestion anciennes, face à un environnement en constante mutation. A cela s'ajoutent une activité boursière réduite, et des contrôles sur les mouvements de capitaux et les changes, entravant l'investissement privé. Ce qui nécessite un redéploiement du rôle de l'Etat en tant que régulateur et surveillant des institutions financières qu'il libéralisera, pour en faire des accompagnateurs efficaces de l'investissement, acteur de croissance et créateur de richesse.

Références bibliographiques:

1. Andersen. G.E, *Les Trois Mondes de l'État-providence: essai sur le capitalisme moderne*, PUF. Paris. (1999)
2. Arrow. D. *Formal Theories of Social Welfare*, Wiener, Dictionary of the History of Ideas, USA, (1973)
3. Banque d'Algérie, *Rapports annuels*. divers numéros
4. Bauby. P. *L'État stratège: le retour de l'Etat*. Les éditions ouvrières, Paris.1991.
5. Benbitour. A. *L'Algérie au troisième millénaire*. Marinoor. Alger. 1998.
6. Benissad. H. *Algérie restructuration et réformes économiques 1973-1993*. OPU. Alger. 1993.
7. Bouhouk. F. *L'Algérie des réformes économiques: un goût d'inachevé*, Politique étrangère, N°2, IFRI, CAIRN, 2009
8. Berthomie. C & Ehrhart. C. *L'approche néostructuraliste: un renouveau de l'analyse du développement en économie ouverte*. CEMAFE. 2000
9. Bouzidi. A. *Les années 90 de l'économie algérienne*. ENAG. Alger. 1999.
10. Fry, M. *In favour of financial liberalisation*, The Economic Journal, vol 107, n°442. 1997.
11. Mathieson. D.J. *Financial Reform and Stabilization Policy in a Developing Economy*. Journal of Development Economics, N°7, PP. 359-395.1980.
12. McKinnon. R.I. *Money and Capital in Economic Development*. The Brookings Institution, Washington DC.1973.
13. Merrien. F.X. *L'Etat providence*. PUF.1998;
14. Mouhoubi. S. *L'Algérie à l'épreuve des réformes*. OPU. Alger. 1998.
15. Naas. A. *Le système bancaire algérien*. Inas. Paris. 2003.
16. Plihon. D et Miotti. L. *Libéralisation Financière, spéculation et Crises Bancaires*, Economie Internationale, N°85. 2001.
17. Shaw. E. *Financial deepening in economic development*. Oxford University Press. New York.1973.
18. Talahite. F. *La réforme bancaire et financière en Algérie*. Cahiers du CREAD, n° 52. 2000.
19. Venet. B. *Libéralisation financière et développement économique: une revue critique de littérature*. REF. Paris. 1994.